

Conseil de communauté

Jeudi 25 mars 2010

Sommaire

Fiches Presse et rapports correspondants

Fonctionnement de la Communauté urbaine

- Approbation du Budget Primitif 2010, des taux des impôts ménages et taux de la Cotisation Foncière des entreprises – Rapports 1 à 3.

Rénover et construire une ville solidaire

- Politique de l'habitat
 - Attribution d'aides communautaires directe pour le logement social – Approbation des conventions de financement et de partenariat
 - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat – Approbation d'avenants n°2 aux conventions 2009-2014 Etat/MPM et ANAH/MPM.
 - Programme Local de l'Habitat – Mise en conformité.

Voirie et signalisation

- Aménagement de l'Esplanade du J4 – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux réalisations connexes.
- Tunnel Prado Sud – Approbation de l'autorisation de programme - Création d'une commission d'indemnisation des préjudices commerciaux causés par les travaux.
- Plan quinquennal d'investissement : Demande de participation financière auprès du Conseil Général des BdR pour la réalisation d'opérations de voirie espaces publics dans les communes de MPM – Rapports 54 à 83.

Développement durable – Innovations - Prospective

- Subvention aux pôles de compétitivité et aux associations – Rapports 116, 117 et 120.
- La création et l'accompagnement d'entreprises innovantes sur le territoire de MPM – Rapports 118.

Développer l'économie et servir l'emploi

- Opération d'intérêt nationale Euroméditerranée – Approbation d'une convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole à l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée en 2010.

Développer les transports urbains et périurbains

- Syndicat Mixte des Transports des Bouches du Rhône – Approbation de la modification n°1 des statuts du syndicat portant intégration de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Aménagement de l'espace communautaire

- Approbation de la convention d'intervention foncière (CIF), conclue avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable.

Service Presse

Tél 04 88 77 62 54 / 51
Patricia Litou 06 32 87 51 18
contact.presse@marseille-provence.fr



Fonctionnement de la Communauté urbaine

Approbation du budget primitif 2010

Dans un contexte de crise et de transformation du paysage des collectivités territoriales peu favorable, Marseille Provence Métropole assume pleinement son rôle d'acteur du développement local en engageant ou poursuivant les politiques qui feront de son territoire une métropole européenne attractive, tant pour les activités économiques et l'emploi qu'elles génèrent que pour les habitants.

Au total, en 2010 MPM consacrera plus de 730 millions d'euros, tous budgets confondus, à l'exercice de ses compétences, c'est-à-dire à tous ses engagements en dehors du reversement aux communes – qui s'élèvera à 209, 22 millions d'euros -, aux dépenses de personnel et au service de la dette. Ce montant donne une bonne mesure de l'action de la communauté urbaine. Il la situe parmi les établissements publics de coopération intercommunale qui consacrent la part la plus importante de leur budget à leurs missions.

L'action de MPM se développe autour de deux axes majeurs:

- accroître le dynamisme et la valorisation du territoire communautaire,
- agir en faveur de la qualité de la vie et du développement durable.

Afin d'accroître le dynamisme et la valorisation du territoire communautaire, MPM agit sur trois leviers :

• **L'action économique** : plus de 35 millions d'euros sont inscrits au budget 2010. Elle s'inscrit dans une approche transversale sur des thématiques déjà identifiées comme le développement des capacités d'innovation, les services aux entreprises, l'implication dans le plan Campus, la poursuite des aménagements et de l'offre foncière dans le cadre des ZAC, ou l'engagement volontariste en faveur du développement touristique en s'appuyant par exemple sur un évènement majeur comme Marseille Provence capitale européenne de la culture 2013.

MPM joue la carte de l'innovation en favorisant le rapprochement des entreprises et des potentiels scientifiques et universitaires, en soutenant les pôles de compétitivité et la fusion des trois universités. Elle met en place une nouvelle politique de services aux entreprises, fondée sur l'accueil et l'accompagnement, qu'il s'agisse d'entreprises déjà présentes sur le territoire ou de l'implantation de nouveaux établissements. Dans une deuxième phase, cette politique consiste à engager toutes actions qui contribuent au développement de l'emploi et à l'insertion dans le tissu économique et social.

L'insertion par l'économique est mise en œuvre à travers les trois Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) que subventionne MPM.

• **L'aménagement urbain**. Il mobilise une enveloppe budgétaire de plus de 134 millions d'euros de crédits, en investissement et fonctionnement. Cette enveloppe permet à MPM d'œuvrer à assurer davantage de solidarité sur son territoire, en s'impliquant dans les politiques en faveur du logement et dans les grands projets de restructuration urbaine sur l'ensemble des communes.

En ce qui concerne la production de logements sociaux, en complément de la délégation de compétence donnée par l'Etat pour l'aide à la pierre, MPM engage ses fonds propres dans une aide directe pour laquelle a été votée une autorisation de programme de 2 millions d'euros.

Les travaux d'entretien, d'aménagement et de développement du réseau de voirie communautaire bénéficient en 2010 de la montée en puissance du Plan quinquennal d'investissement du Conseil général. A ce titre, chacune des communes membres de MPM se voit affecter au moins une opération spécifique d'entretien et de grosses réparations. Ainsi, ce sont plus de 42 millions d'euros qui seront consacrés à quelque deux cents opérations en 2010 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Au chapitre des grands travaux, d'importants chantiers se poursuivent, comme le renforcement des ouvrages de la corniche Kennedy, et d'autres sont lancés, comme la réhabilitation du tunnel sous le Vieux-port, le réaménagement des voiries du secteur Lulli-Saintes-Grignan dans le centre de Marseille, ou l'élargissement du tunnel ferroviaire à Carry-le-Rouet. Les études se poursuivent, relatives à des opérations de première importance comme le prolongement de la U430 ou la section du boulevard urbain Sud entre Delattre-de-Tassigny et Florian.

Des prestations de maîtrise d'œuvre d'aménagement urbain seront lancées en vue du réaménagement et de la semi-piétonisation du centre ville autour du Vieux-port. Cette mission se voit attribuer des crédits d'un montant de 1,3 million d'euros.

En tout, plus de 32 millions d'euros sont affectés à ces grands travaux.



Fonctionnement de la Communauté urbaine

Approbation du budget primitif 2010

● **La politique de transport et déplacements.** Elle est destinée à restructurer l'espace communautaire, à proposer des modes de transport alternatifs et complémentaires à la voiture, tout en stimulant l'économie locale en mettant à disposition des entreprises et des citoyens des moyens de transports efficaces sur l'ensemble du territoire.

Soucieuse de proposer une offre de transport opérante sur l'ensemble de son territoire, MPM s'engage dans une démarche qualité sur les réseaux hors Marseille, qui portera notamment sur le contrôle des prestations, l'information des usagers et la sécurité des points d'arrêt.

Le réseau des transports marseillais se structure en 2010 avec la mise en service des lignes prolongées du métro et du tramway ; l'une jusqu'à la Fourragère et l'autre jusqu'à Arenç. L'offre de bus correspondante sera adaptée. Au cours de l'année, quatre nouvelles lignes et le prolongement de cinq autres lignes seront mis en service par la RTM.

Un plan associant MPM et le Conseil général a été élaboré. Il prévoit notamment, à l'horizon 2014, l'extension du métro de Bougainville à Capitaine-Gèze, la réalisation d'un axe Nord-Sud en site propre, dont les nouveaux éléments, complémentaires de ceux du réseau existant, comprennent un tramway entre le cours Saint-Louis et Castellane, un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Capitaine-Gèze et Saint-Antoine, un autre BHNS entre Castellane et Luminy, et un troisième BHNS entre Saint-Jérôme et le technopôle de Château-Gombert, avec connexion au métro la Rose.

Les connexions seront favorisées - réseaux urbains et gares TER - structuration des pôles d'échanges des parcs relais.

Enfin, la billettique qui entre en vigueur en 2010 permet de proposer un titre unique de transport – la carte Transpass - pour tout déplacement sur le territoire métropolitain.

Au total, tous financements compris, c'est un budget de **333 millions d'euros qui est consacré à cette politique des déplacements, dont 158 millions pour le développement des infrastructures de transports, 146 millions destinés au fonctionnement de la RTM et 29 M€ pour les transports scolaires et interurbains.**

La communauté urbaine va consacrer près de **502 millions de crédits en 2010 à la valorisation de son territoire. D'importance**, l'effort réalisé est nécessaire au regard des enjeux économiques, sociaux et culturels.

L'action en faveur du développement durable est transversale à toutes les politiques.

C'est un engagement politique fort de cette mandature au cours de laquelle MPM veut inscrire la dimension du développement durable dans la réflexion et la conduite de toutes ses réalisations. Il est particulièrement visible et identifiable dans trois domaines essentiels :

● **La propreté et le traitement des déchets.** Cette politique mobilise un budget de plus de **151 millions d'euros en 2010**. Elle manifeste la volonté de MPM d'aboutir à un changement dans les comportements. Une commission du tri sélectif dispose des moyens de travailler et de réunir les informations puisées à la meilleure source qui permettront à la communauté urbaine de progresser sur la voie de la réduction à la source, du tri, du recyclage, etc. Année de mise en service de l'usine multifilières de Fos-sur-Mer, 2010 marque un tournant dans la politique de traitement des déchets de la communauté urbaine. Cela se traduit dans le budget par un accroissement sensible des crédits, **dont 25 millions d'euros affectés à la valorisation et au tri des déchets.**

Si le centre de stockage de la Crau cesse son activité au 31 mars de cette année, les travaux de réhabilitation du site se poursuivront, qui devront être achevés dans un délai de deux ans. Pour leur part, les centres de transfert et les déchèteries feront l'objet d'études et d'importants travaux, afin de satisfaire aux obligations en matière de mise aux normes de sécurité et de modernisation.

Par ailleurs, MPM renforce son action en faveur de la propreté pour changer l'image de la ville centre et se tenir ainsi au plus près des préoccupations de l'ensemble de ses habitants.

Collecte des déchets et propreté de l'espace public constituent le poste budgétaire le plus important. Dans les sept communes et les onze arrondissements de Marseille en régie, le but est d'améliorer les services de proximité. La Direction de la propreté de MPM va ainsi connaître une réorganisation de ses services. Il est notamment prévu de réaliser une étude de la collecte à partir de conteneurs enterrés. Dans les dix communes et les cinq arrondissements marseillais où les missions de collecte et de propreté sont assurées par des entreprises du secteur



Fonctionnement de la Communauté urbaine

Approbation du budget primitif 2010

privé, 2010 verra les derniers marchés en cours venir à échéance. A Marseille, les nouveaux marchés seront attribués après juin, en prenant en compte une légère modification du périmètre actuel, de manière à harmoniser collecte et propreté autour du Vieux-Port.

- **La protection environnementale.** Elle concerne la lutte contre toute forme de pollution, ce qui passe par :
 - le traitement des eaux usées dans le but de préserver le patrimoine naturel, l'ensemble de la chaîne faunistique et floristique, et la qualité des eaux littorales ;
 - le contrôle de la qualité de l'air ;
 - le traitement des nuisances sonores ;
 - le développement des modes doux de transport (ce poste se voit affecter **1,5 million d'euros**) ;
 - l'étude du Plan climat territorial.

Les enjeux sont d'importance. Les actions déjà engagées et le démarrage d'une politique nouvelle contribuant à l'amélioration de la qualité de la vie, nécessitent une **enveloppe spécifique de plus de 55 millions d'euros**.

- **La gestion de l'eau.** La politique publique de l'eau est un enjeu majeur. MPM relève le défi de l'eau, en assurant son adduction (à ce titre la restauration de l'aqueduc de Roquefavour va débuter), en sécurisant l'alimentation et en prévoyant les capacités nécessaires aux zones en développement. A cet effet un **budget de 25 millions d'euros** sera voté pour permettre la mise en œuvre de cette politique.

Au total, l'action communautaire en faveur du développement durable engage une enveloppe additionnant crédits de fonctionnement et d'investissement de 231 millions d'euros en 2010.

Tout en donnant à la collectivité les moyens de poursuivre ces objectifs ambitieux, le budget primitif 2010 s'inscrit dans la continuité de l'action de redressement engagée, dont les premiers effets étaient perceptibles dès l'exercice 2009.

L'équilibre financier se consolide. L'autofinancement, même s'il est encore modeste, progresse de **66,54 M€ à 81.87 M€**, ce qui représente une augmentation de 23.04% par rapport à l'exercice précédent et le doublement de l'autofinancement présenté au BP 2008.

Ainsi, après deux années de gestion, la maîtrise financière développée par la nouvelle gouvernance se confirme, malgré un contexte difficile, et sans compromettre les orientations de développement pour son territoire définies en début de mandat.

Pourtant, ce budget est confronté à une situation de crise économique et sociale, tant sur le plan national que sur le plan international, à une forte incertitude quant à la pérennité des ressources des collectivités locales, telles qu'elles résulteront des réformes en cours, et à la volonté de l'Etat de réduire son déficit en réalisant des économies sur les dotations aux collectivités locales.

C'est ainsi que la dotation globale de fonctionnement ne progresse plus au rythme de l'inflation, mais seulement de 0,15%.

Selon l'Etat, la suppression de la taxe professionnelle ne devrait pas avoir de répercussion sur les recettes la première année et 2010 est annoncée comme une « année blanche ». L'Etat s'est en effet engagé à maintenir le niveau des recettes 2009.

Mais il bloque les recettes à leur niveau actuel, alors que des évolutions de taux auraient été possibles avant la réforme. De cette façon, MPM pouvait compter sur une majoration de taux qui lui aurait permis d'attendre une majoration de recettes de 19 M€. Du fait de la réforme, cet important supplément de recettes lui échappe.

Pour autant, le choix fait en 2009 de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière a été réitéré afin de protéger les capacités financières des ménages.

Fonctionnement de la Communauté urbaine

Approbation du budget primitif 2010

L'application des taux de TEOM votés en 2009 permet d'enregistrer 30 M€ de recettes supplémentaires qui participent au financement du traitement des ordures ménagères ; budget qui reste encore déficitaire avec la mise en service en cours d'exercice du centre de traitement multifilières des déchets.

Il était donc indispensable d'assurer la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, malgré le poids des hausses incompressibles de certains postes comme l'augmentation des compensations tarifaires de la RTM, la réactualisation des prix des marchés ou l'effet GVT et la valeur du point d'indice sur la masse salariale.

Globalement, en section de fonctionnement, le budget recettes est en augmentation de 5,3%, alors que le budget dépenses augmente de 2,4%. C'est le delta entre ces deux taux qui permet d'améliorer le résultat.

L'équilibre du BP 2010 se réalise à hauteur de 881.4 M€ en fonctionnement et de 510.6 M€ en investissement.

En 2010, le recours à l'emprunt au titre du budget principal reste contenu à 175,6 M€, pour 284,6M€ investis directement dans les programmes relevant des compétences de MPM. Il représente 61,7% du financement.

MPM est entrée dans une phase de ralentissement de l'endettement et le ratio le plus pertinent de l'analyse financière des budgets locaux continue de s'améliorer pour descendre au niveau de 16 années.

Cette tendance favorable permet d'envisager, pour la période à venir, le respect des engagements pris en début de mandat, malgré l'impact considérable qu'aura sur le budget communautaire le fonctionnement en année pleine de l'usine de traitement des déchets de Fos-sur-Mer.

Préparé dans un environnement national et international qui se caractérise par le manque de visibilité sur l'évolution possible de la situation économique et financière, le budget primitif 2010 de MPM s'inscrit dans la continuité de l'action engagée depuis le début de la mandature. Il poursuit l'effort en vue de tenir les dépenses de fonctionnement et de contenir l'endettement. Et il maintient le cap des investissements qui, plus que jamais indispensables en période de crise, restent prévus à un haut niveau, avec le concours du Plan quinquennal d'aide à l'investissement engagé en 2009 par le Conseil général.

Fonctionnement (en M€)

DEPENSES	BP 2010	RECETTES	BP 2010
Attribution de Compensation	196,76	Produit de la TP et compensations fiscales	314,47
Dotation de Solidarité Communautaire	12,46	Produit fiscalité ménages	38,12
Ticket modérateur	20,07		
Intérêts de la dette + icne	34,43	TEOM	159,74
Personnel	151,00	VT	133,94
BMP-SDIS	17,16		
Subvention RTM : Métro, Bus, Tramway	124,42	DGF	185,05
Compensations tarifaires 2010	22,21		
		Autres recettes	50,08
Ordures ménagères et propreté	108,76		
Incinérateur	27,77		
Autres charges	84,47		
Autofinancement Brut dégagé	81,89		
TOTAL BUDGET	881,40	TOTAL BUDGET	881,40

Investissement (en M€)

DEPENSES	BP 2010	RECETTES	BP 2010
Capital de la dette	68,10	Autofinancement dégagé	81,89
Subvention équipement RTM	27,70	Remboursement quote-part dette RTM	13,65
Métro tramway	62,11	TVA remboursée	37,00
Opérations	222,75	Amendes de police	14,60
Autres	0,54	TLE et PNRAS	6,70
Pluvial	7,40	Pluvial	7,40
		Subventions d'investissement	51,80
Emprunt revolving	120,00	Emprunt revolving	120,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2,00	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2,00
		Emprunt d'équilibre	175,6
TOTAL BUDGET	510,60	TOTAL BUDGET	510,60



Fonctionnement de la Communauté urbaine

Approbation des taux des impôts ménages et de la cotisation foncière des entreprises 2010

Les ressources fiscales directes de MPM sont composées de la fiscalité des ménages (taxes foncières et taxe d'habitation) et de la fiscalité des entreprises (compensation relais de la TP en 2010).

Fiscalité ménage

Pour 2010, comme en 2009, conformément à l'engagement pris par le Président Eugène Caselli, et afin de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des ménages, il est proposé au Conseil de Communauté de ne pas augmenter les taux de la fiscalité ménages. Le rapport fixe les taux à hauteur de :

1,95% pour la TH

1,88% pour le foncier bâti

2,26% pour le foncier non bâti.

Le produit associé s'élève à environ 19,7M€ pour la Taxe d'Habitation et 18,4M€ pour le Foncier.

Fiscalité des entreprises

La Loi de Finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2010.

La relation Entreprise-Territoire à laquelle les élus sont attachées a été partiellement maintenue par la Contribution Economique Territoriale (CET), se subdivisant elle-même en 2 taxes :

- **la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE)** : l'Etat applique un taux uniforme de 1,5% sur la valeur ajoutée produite par les entreprises du territoire.

- **la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** est calculée sur la valeur locative des biens immobiliers passibles de la taxe foncière, utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité au cours de la période de référence. **Le taux est voté par la collectivité.**

Ainsi, à partir de cette année, MPM ne votera plus de taux de TP mais un taux de CFE qui est soumis aux mêmes règles de liaison des taux.

Dans ces conditions, il est proposé de voter un taux de **CFE à 24,81%** soit 23.92 (taux de TP 2009) majoré de l'augmentation de 0.89 autorisée par la règle de liaison des taux (taux maximum confirmé par les services de la Préfecture).

Le produit supplémentaire ainsi généré (1.8 M€) correspond au produit des bases foncières des entreprises (qui ne bénéficient plus de l'abattement à la base de 16%) par le différentiel entre le taux de CFE 2010 et le taux de TP voté en 2009 auquel sera appliqué un coefficient de 0,84.

Rénover et construire une ville solidaire

Politique de l'habitat

Lors de ce conseil de Communauté du 25 mars, plusieurs rapports montrent l'accélération de la mise en œuvre de la politique de l'habitat de Marseille Provence Métropole :

- L'attribution d'aides communautaires directes au logement social
- les avenants 2010 de la délégation des aides à la pierre
- la mise en conformité du Programme Local de l'Habitat

Attribution d'aides communautaires directes pour le logement social – Approbation de conventions de financement et de partenariat

En mai 2009, Marseille Provence Métropole votait le principe d'attribuer 2 millions d'€ par an pour favoriser la production de logements sociaux. Trois priorités à ces aides :

- une aide au rééquilibrage dans les territoires qui ont moins de 20% de logements sociaux,
- une aide à l'acquisition-amélioration,
- une aide pour la performance énergétique.

Aujourd'hui, il s'agit d'attribuer 971 000 € à 324 logements sociaux financés (150 opérations), dont 459 000 € pour le rééquilibrage, 255 000 € pour les acquisitions-améliorations et 257 000 € pour la performance énergétique et environnementale. Cela permettra la réservation d'un contingent de 9 logements.

D'ores et déjà, il convient de noter :

- une accélération du rythme de programmation,
- un équilibre financier des opérations plus favorable,
- un meilleur niveau de labellisation environnementale et énergétique.

Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat – Approbation d'avenants n°2 aux conventions 2009-2014 Etat/MPM et ANAH/MPM

Les avenants annuels 2010 à la délégation de compétence des aides à la pierre sont proposés au vote des conseillers communautaires (rapport 23). Ce vote offre l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, qui montre que la production de logements sociaux n'a jamais été aussi importante.

Logements sociaux

Le nombre de financements et d'agrément de logements sociaux accordés sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine s'élève pour l'année 2009 à 1 979 (y compris les logements de la Foncière Logement) pour un budget de 12.450 millions d'€. Il s'agit de la meilleure année de programmation depuis le début de la délégation des aides à la pierre (1 741 en 2008, 1 959 en 2007, 1 617 en 2 006).

La Communauté urbaine, par sa politique en matière de logement social, a donc fortement soutenu l'activité économique et la filière du bâtiment, notamment par un recours accru à la VEFA



S'il ne s'agit pas des logements sociaux livrés mais de ceux financés, il reste que la production tend à s'accélérer, même si elle n'est pas à la hauteur de la demande (plus de 37 000 pour l'ensemble du territoire). En 2009, 1 000 logements ont été mis sur le marché et il devrait être plus de 1 600 en 2010.

Plusieurs progrès tangibles s'ajoutent à cette production croissante :

- les communes s'engagent de plus en plus dans un processus de rattrapage : près d'un logement sur 4 est programmé en dehors de la ville-centre,
- une proportion croissante de logements en PLUS et PLAI (1 210 PLUS/PLAI),
- plus de la moitié des agréments et financements accordés le sont pour des logements en VEFA (52%),
- ces bons résultats témoignent d'un engagement continu des bailleurs sociaux, des communes et de la coopération avec les services de la DDE, toujours impliqués dans l'instruction des demandes.

Requalification du parc ancien

Concernant l'habitat privé, 2009 se distingue avec 200 logements conventionnés ANAH, c.a.d. loués à des loyers analogues à ceux du logement social. Plus de 1 000 logements ont bénéficié de près de 7 millions d'€ d'aides de l'ANAH, dont 268 au titre de l'éradication de l'habitat indigne (103% de l'objectif).

En 2010, il est proposé de cibler un objectif de 1 200 PLUS/PLAI et 600 PLS, avec une enveloppe de 13.505 millions d'€, malgré le désengagement de l'Etat vis-à-vis du logement social (diminution des sommes mises à disposition pour réaliser des produits PLUS et PLAI). Pour l'habitat privé, l'objectif fixé s'élève à 1 140 logements privés à traiter, pour une enveloppe de 6.8 millions d'€.

Programme Local de l'Habitat – Mise en conformité

Suite à la publication de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion, le Préfet a demandé à la Communauté urbaine de mettre en conformité son PLH avant fin mars 2010. Un document complémentaire au document initial a été mis en forme, il comprend :

- une actualisation du diagnostic montrant que la baisse de la taille moyenne des ménages se poursuit, que les logements sont difficilement accessibles aux plus défavorisés, que les prix de l'immobilier se stabilisent à un niveau élevé...
- le détail des exigences réglementaires apparues depuis 2006: l'obligation d'un taux de 20% de logements sociaux, le recensement des places d'hébergement, la poursuite de la délégation des aides à la pierre,...
- l'évolution des politiques publiques locales: la construction des orientations stratégiques du SCOT, le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Plus Défavorisés, l'actualisation du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, les conventions signées avec l'ANRU, les mesures récentes prises par MPM...
- l'actualisation de la production de logements de 2009 à 2011 réalisée à partir des entretiens conduits dans les communes membres en novembre 2009 pour le bilan du PLH.

De 2009 à 2011, il semblerait, d'après les prévisions recueillies dans les différentes communes, que la production de logements soit probablement inférieure à l'objectif de 6 000 logements par an, mais que celle de logements locatifs sociaux soit supérieure à celui de 1 200 logements par an.

Cette mise en conformité est l'occasion pour la Communauté urbaine d'affirmer le principe qui conduit sa politique de l'habitat. Après une première étape où il était important que toutes les communes s'engagent dans la production de logements sociaux, ce qui s'est réalisé depuis 2006, il convient aujourd'hui d'engager un processus de rééquilibrage de la production de logements sociaux, par arrondissement pour Marseille et par commune.



Voirie et signalisation

Aménagement de l'esplanade du J4 – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux réalisations connexes

Objet de l'opération

Euroméditerranée conduit en tant qu'aménageur la réalisation de la ZAC de la Cité de la Méditerranée. Dans le secteur de l'Esplanade du J4 en particulier, vont notamment se dérouler trois chantiers importants :

- le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ;
- le Centre Régional de la Méditerranée (CRM) sous maîtrise d'ouvrage de la Région ;
- le parking souterrain du J4 sous maîtrise d'ouvrage de VinciPark, concessionnaire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole réalisera les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement des équipements projetés et notamment la construction du rameau d'accès souterrain au MUCEM et au CRM depuis le parking enterré du J4. Ce rameau d'accès est nécessaire pour les livraisons et l'approvisionnement de ces bâtiments. Il permettra également d'organiser la collecte des déchets des bâtiments sans émergences sur l'esplanade.

Avancement de l'opération

Depuis le dernier trimestre 2009, MPM a établi le programme technique et fonctionnel de l'opération.

Le planning prévisionnel s'établit dès lors de la manière suivante :

- Avril 2010 => Août 2010 : Appel d'offres de maîtrise d'œuvre
- Septembre 2010 => Décembre 2010 : Etudes de maîtrise d'œuvre – Elaboration du DCE des travaux et des équipements du local souterrain
- Janvier 2011 => Mai 2011 : Appel d'offres Travaux
- Juin 2011 => Mi 2012 : Travaux et Equipements du local d'accès souterrain

Budget et financement

Montant prévisionnel de l'opération : 4,7 M€ TTC

Financement / Partenaires :

Il s'effectue selon une clé de répartition semblable à celles des opérations sur le périmètre Euroméditerranée entre MPM, EPAEM, Etat et Région.

Voirie et signalisation

Tunnel Prado Sud – Approbation de l'autorisation de programme - Création d'une commission d'indemnisation des préjudices commerciaux causés par les travaux

Subvention d'investissement de l'autorité délégante

Par délibération du 18/12/2006 le Conseil de communauté a approuvé le principe d'une délégation de service public sous forme de concession pour le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du tunnel Prado Sud. Au terme de la procédure de DSP, le Conseil de communauté urbaine du 08/02/2008 a approuvé le choix du délégataire. Le concessionnaire retenu est la Société Prado Sud, constituée d'un groupement d'entreprises VINCI SA / VINCI Concessions / EIFFAGE.

Conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public, **MPM s'est engagée à verser au délégataire une subvention d'investissement d'un montant global de 9,987 M€** selon l'échéancier suivant :

- 2010 : 5 992 234,00 €
- 2011 : 3 994 822,00 €

Cette subvention d'investissement couvre forfaitairement l'ensemble de déviation de réseaux relevant de la compétence de MPM qui ont été confiées au délégataire (Eau Potable, Assainissement, Signalisation, ...).

La délibération présentée au Conseil de Communauté du 25 mars 2010 vise à approuver l'Autorisation de Programme arrondie à 10 M€ TTC, permettant le versement de la subvention d'investissement prévue au contrat de concession.

Commission d'indemnisation

Marseille Provence Métropole a inscrit dans son Plan de Déplacement Urbain la réalisation du Tunnel Prado Sud, voie de contournement reliant le Rond Point du Prado au Tunnel Prado Carénage.

L'importance et la durée des travaux de réalisation de cet ouvrage risquent toutefois d'engendrer des conséquences sur la vie économique du quartier.

Aussi, afin d'en minimiser l'impact et dans le souci de maintenir le tissu économique local, Marseille Provence Métropole a décidé de créer une Commission d'Indemnisation Amiable chargée d'instruire les demandes d'indemnisation des professionnels riverains du chantier.

Cette Commission sera présidée par un magistrat, représentant le Tribunal Administratif de Marseille, et réunira :

Marseille Provence Métropole
La Ville de Marseille
La Préfecture des Bouches du Rhône
La Trésorerie Générale
La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille
La Chambre des Métiers
Le Conseil Général de l'Ordre des Experts Comptables

Son fonctionnement sera identique à celui de la Commission d'Indemnisation Amiable du Tramway qui a, entre 2005 et 2010, instruit 239 dossiers déposés par les commerçants du centre ville.

Voirie et signalisation

Plan quinquennal d'investissement – Demande de participation financière auprès du Conseil général des Bouches-du-Rhône pour la réalisation d'opérations de voirie et espaces publics dans les communes de MPM (rapports 54 à 83)

Les interventions de la Communauté urbaine MPM en faveur des espaces publics et de la voirie se font à travers des actions de maintenance, des actions d'aménagement et des interventions thématiques, sur un réseau de 2 000 kilomètres de voies, dont 1 200 kilomètres sur la ville de Marseille.

Les actions de maintenance portent essentiellement sur les **grosses réparations des chaussées, la signalisation verticale** (panneaux de police et jalonnement) et la **signalisation horizontale** (peinture au sol).

L'ensemble des actions devraient représenter en 2010 un montant de 19,6 millions d'euros dont 11,3 millions d'euros pour les voies de la ville de Marseille et 8,3 millions d'euros pour les voies des autres communes.

Les actions d'aménagement des espaces publics et de la voirie (hors opérations DIFRA¹) représentent **290 opérations identifiées** sont à des stades d'avancement divers (programme à établir, études en cours, travaux à lancer ou en phase d'achèvement).

Parmi ces opérations, le Plan Quinquennal d'Investissement, issu de la convention signée en 2009 entre MPM et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, a permis d'identifier **une trentaine d'opérations nouvelles pour les communes hors Marseille**, qui représenterait un effort d'**investissement de 38 millions d'euros sur la période 2009-2014**.

Pour faire face aux dépenses des réalisations en cours, **le budget 2010 prévoit 17 millions d'euros de crédits de paiement**, dont 5 millions sur la ville de Marseille et 12 millions d'euros sur les autres communes du territoire MPM.

Les actions thématiques portent traditionnellement sur des opérations en faveur d'une meilleure circulation et sur la sécurité du trafic, mais également sur des interventions en faveur de la mise aux normes pour les Personnes à Mobilités Réduites, les aménagements de sécurité des lignes de transports en commun... Il faut noter, pour 2010 deux actions particulières concernant d'une part l'aménagement des espaces publics en accompagnement des opérations ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) à hauteur de 1,5 millions d'euros, et d'autre part les aménagements facilitant les déplacements des vélos.

Le plan quinquennal d'investissement 2009-2013 voté par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, contribue, sur la base d'un partenariat étroit avec les intercommunalités, au développement de projets reposant sur 4 axes : les routes, les transports, le logement et le cadre de vie.

Dans ce cadre, une enveloppe de 150 M€ a été affectée au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Le partenariat entre les 2 collectivités a été formalisé dans une convention cadre, qui détaille le montant indicatif des subventions départementales.

¹ Direction des Infrastructures

Développement durable – Innovations - Prospective

Subvention aux pôles de compétitivité et aux associations (rapports 116, 117 et 120)

MPM et les pôles de compétitivité (rapport 117)

Parce que la compétitivité est un facteur clé pour les entreprises, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole fait du soutien à l'innovation scientifique et technologique **une des priorités de sa stratégie de développement économique centrée autour de l'économie de la connaissance**.

Consciente des enjeux majeurs de l'innovation dans la création d'entreprises, la compétitivité de son tissu économique et son rayonnement international, Marseille Provence Métropole s'est impliquée depuis leur création dans les **7 pôles de compétitivité** dont les membres sont présents sur son territoire :

- PHOTONIQUE : systèmes complexes d'optique et d'imagerie,
- EUROBIOMED : santé, biotechnologies.
- PEGASE : aéronautique.
- MER.
- SCS : Solutions communicantes sécurisées.
- CAPENERGIES : Energies non génératrices de gaz à effet de serre.
- Gestion des Risques et Vulnérabilité des Territoires.

Le soutien aux pôles de compétitivité se traduit par :

- le financement des structures de gouvernance (objet du Conseil de Communauté du 25 mars 2010),
- le soutien financier des projets de R & D labellisés,
- le soutien à l'organisation de manifestations,

mais également par :

- le développement de zones d'activités dédiées, notamment comme le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert,
- le lancement d'opérations immobilières structurantes tels que tels que l'Hôtel Technoptique (pépinière d'entreprises optique sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert) et la pépinière biotech au sein de l'ensemble immobilier Luminy Biotech (Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy),

Considérant l'intérêt de soutenir le développement de ces 7 pôles de compétitivité il est proposé au Conseil d'attribuer les **subventions de fonctionnement pour un montant total de 205 000 euros aux 7 pôles de compétitivité** soutenus par MPM réparties comme suit :

OPTITEC	60 000 euros
EUROBIOMED	60 000 euros
PEGASE	20 000 euros
MER PACA	30 000 euros
SCS	20 000 euros
CAPENERGIES	10 000 euros
RISQUES	5 000 euros



Deux manifestations relatives aux pôles de compétitivité font également l'objet de ce Conseil de Communauté du 25 mars :

- Le Forum de l'Innovation – 20 et 21 mai 2010 – Au Palais des Congrès du Parc Chanot à Marseille (rapport 120)
- Les 10 ans de POPsud – du 3 au 5 juin 2010 à Marseille (rapport 116)

Le Forum de l'Innovation – 20 et 21 mai 2010 – Au Palais des Congrès du Parc Chanot à Marseille (rapport 120)

Le Forum de l'Innovation a pour ambition de valoriser «l'écosystème de l'innovation régional» et de tisser des liens entre les pôles de compétitivité régionaux, les acteurs de l'innovation et les entreprises, notamment les PME et les TPE.

Le Forum de l'Innovation sera également l'opportunité de promouvoir l'image de territoires innovants qui parient sur l'économie de la connaissance et de valoriser l'action de l'ensemble des partenaires (incubateur, pépinières, écoles, laboratoires, pôles de compétitivité). Les convergences technologiques locales seront mises en lumière.

La journée du 20 mai sera dédiée aux entreprises avec des conventions d'affaires, un espace showroom et des tables-rondes. Elle sera clôturée par la remise par MPM d'un prix de l'innovation.

Celle du 21 mai sera dédiée aux étudiants pour leur permettre d'identifier des débouchés dans les filières scientifiques.

Considérant l'intérêt de soutenir l'organisation du Forum de l'Innovation et la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007, il est soumis au vote l'attribution d'une **subvention de 40 000 euros à PEGASE pour le portage et l'organisation du Forum de l'Innovation.**

Les 10 ans de POPsud – du 3 au 5 juin 2010 à Marseille (rapport 116)

POPsud est l'association qui fédère la filière optique en PACA et qui gère le pôle de compétitivité Optitec. En mai 2010, POPsud fêtera ses 10 ans. A cette occasion, l'association proposera une grande manifestation centrée sur la photonique, impliquant les acteurs de la filière (entreprises, laboratoires, écoles d'ingénieur) et se donne comme ambition de toucher le public scolaire et le grand public.

Lors de ce Conseil du 25 mars, il est proposé d'attribuer une subvention **de 4 000 euros** à l'association POPsud pour l'organisation des 10 ans de POPsud.

Développement durable – Innovations - Prospective

La création et l'accompagnement d'entreprises innovantes sur le territoire de MPM

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole fait du soutien à l'innovation scientifique et technologique une des priorités de sa stratégie de développement économique centrée autour de l'économie de la connaissance.

Outre le soutien au développement des technopôles, des pôles de compétitivité et la réalisation de projets immobiliers structurants, MPM apporte un soutien important à la **création et à l'accompagnement des entreprises innovantes** et intervient sur l'ensemble de la chaîne de l'innovation.

En effet, d'Impulse à Provence Business Angels en passant par l'Association Grand Luminy et Marseille Innovation, la Communauté urbaine MPM soutient l'émergence des technologies innovantes, jusqu'à leur financement et au développement de leur croissance.

L'incubateur Impule

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure d'accueil et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche et portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants et de recherche,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation que cultive la Communauté urbaine. Situé en aval des laboratoires de recherche, il se positionne en amont du dispositif pépinière que MPM développe tant avec Grand Luminy sur la thématique biotech, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le multimédia.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 4,8 millions d'euros dans l'accompagnement de 94 projets donnant lieu à la création de 66 entreprises innovantes pour près de 400 emplois directs et 64 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

Lors de ce Conseil, est proposée au vote l'attribution d'une subvention à l'incubateur Impulse pour le soutien à la création d'entreprises à partir de la recherche publique ainsi que l'approbation d'une convention. Il est proposé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au titre de l'année 2010 de participer pour un **montant de 10 000 euros** au budget de fonctionnement de l'incubateur Impulse.



La pépinière d'entreprises Association Grand Luminy (rapport 118)

Pépinière d'entreprises spécialisée sur la filière santé/biotechnologies, l'Association Grand Luminy a pour mission la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises. Elle assure également des missions de promotion, communication et animation du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy.

Depuis la mise en place du dispositif en 1995, ce sont 97 projets accompagnés et 55 entreprises créées. L'Association Grand Luminy gère une pépinière de 1 200 m² installée depuis janvier 2009 dans un ensemble immobilier de 3 400 m² appelé Luminy Biotech II réalisé par la Communauté urbaine au sein du Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole accompagne la mise en valeur et le renforcement de l'attractivité du secteur des biotechnologies sur son territoire, considéré comme un enjeu de développement économique d'avenir. Il est proposé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au titre de l'année 2010 de participer pour un montant de **36 000 euros** à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière à destination des entreprises de biotechnologie.

La pépinière Marseille Innovation

Marseille Innovation est une pépinière d'entreprises spécialisée dans les sciences de l'ingénieur et le multimédia qui a pour mission la détection, la sensibilisation et la création d'entreprises innovantes. Son objectif est de créer et d'animer un réseau de pépinières destinées à héberger des entreprises en phase de création en leur apportant une solution immobilière adaptée (bureaux et ateliers équipés), des services communs (bureautique, accueil) et une ingénierie de croissance personnalisée (expertise, conseils, formations, forums...).

Marseille Innovation conduit 2 missions : la gestion des pépinières et le développement à l'international des entreprises innovantes notamment en Méditerranée. Marseille Innovation gère deux pépinières :

- Depuis 2002, la pépinière du Technopôle Marseille Provence spécialisée dans les services de l'ingénieur et les sciences de l'information : 1.375 m² de locaux situés dans l'Hôtel Technologique (Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert) composés de 31 bureaux et ateliers. Elle hébergeait, fin 2009, 34 entreprises représentant 90 emplois dont 10 nouvelles entrées.
- Depuis 2004, la pépinière du Pôle Média Belle de Mai spécialisée dans les industries du contenu et de la création numérique : 854 m² de locaux composés de 21 bureaux. Elle hébergeait, fin 2009, 24 entreprises représentant 50 emplois, dont 7 nouvelles entrées.

Marseille Innovation sera également le gestionnaire du futur Hôtel Techoptique réalisé par la Communauté urbaine (hôtel d'entreprises de 3 500 m² spécialisé dans l'optique-photonique prévu pour 2011 dont 1 500 m² de bureaux/laboratoires pour les entreprises en pépinière).

Le budget prévisionnel 2010 est de 1.154.234 euros en quasi stabilité. La masse salariale a augmenté de 4,7 % (elle représente 47 % des dépenses). La part de l'autofinancement représente 52 % des ressources.

Il est proposé au Conseil d'accorder une **subvention de 251.540 euros** à Marseille Innovation.



Le Club des Business Angels

Provence Business Angels est un réseau associatif composé d'une quarantaine d'entrepreneurs/investisseurs privés qui a pour objectif la mise en relation entre ces investisseurs/entrepreneurs et des porteurs de projet en recherche de fonds propres. Aujourd'hui, il existe 70 réseaux de Business Angels répartis dans les différents départements de France.

Les 3 grandes missions du réseau Provence Business Angels sont :

- la mise en relation entre investisseurs/entrepreneurs et porteurs de projet en recherche de fonds propres,
- le recrutement de nouveaux Business Angels,
- la contribution au développement économique local en encourageant le développement des entreprises et de l'emploi.

Le bilan de Provence Business Angels depuis 2007 est de 150 projets étudiés par an, 45 instruits et 9 projets financés pour un total de 2 M€ et une vingtaine d'emplois créés.

Afin de dynamiser ce réseau et de permettre de créer du flux, Provence Business Angels réalise un programme d'animation annuel. Le budget prévisionnel de ce programme d'animation est de 22 600 euros. A ce titre, il est proposé en 2010 une **subvention de 8 000 euros** à Provence Business Angels pour l'organisation de ce programme d'animation sur Marseille Provence Métropole.

Un business angel est un chef d'entreprise ou un manager en activité ou non, qui investit sur ses fonds propres par le biais d'une prise de participation minoritaire dans le capital d'une entreprise.

Les business angels interviennent dans la phase la plus critique et risquée de la chaîne du financement, celle de l'amorçage, avec des investissements de 50 à 500 K€. (La phase d'amorçage correspondant à la période de finalisation du produit, avant la réalisation d'un chiffre d'affaires). Les Business Angels apportent aux porteurs de projet en plus de leur investissement, un accompagnement humain, des compétences, un réseau...

Développer l'économie et servir l'emploi

Opération d'intérêt national Euroméditerranée – Approbation d'une convention relative à la participation de Marseille Provence Métropole à l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée en 2010

MPM figure parmi les financeurs publics de l'OIN Euroméditerranée avec l'Etat, la Région PACA, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille (Protocole du 15 décembre 2005 pour la période 2006-2012). En 2010, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée prévoit d'appeler un montant de 22,7 millions d'euros de participations auprès de ses partenaires publics (Etat, collectivités locales, EPCI).

La participation globale de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au financement budgétaire de l'EPAEM fait chaque année l'objet d'une délibération soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

Pour l'année 2010, le financement de MPM est évalué à 4 millions d'euros, somme correspondant aux principes du protocole de partenariat 2006-2012 ainsi qu'aux besoins de financement du budget 2010 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée tel qu'adopté par son Conseil d'Administration dans sa séance du 10 décembre 2009 pour des montants de **57,6 millions d'euros en autorisations de programme et de 42,4 millions d'euros en crédits de paiement**.

Ce budget 2010 de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée reflète le démarrage des premiers grands travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée sur la cité de la Méditerranée et la Zac St Charles. En effet, en 2010 seront engagés les marchés de travaux de 3 secteurs sur 8 du boulevard du Littoral, les premiers marchés de travaux sur le secteur d'Arenc en accompagnement de la réalisation de la nouvelle station de tramway boulevard de Paris ainsi que l'engagement du marché de travaux de réalisation des aménagements définitifs du carrefour A7/Leclerc.

Voici les éléments caractéristiques des actions en 2010:

Joliette :

- Livraison du bassin de rétention de la place basse de la Méditerranée,
- aménagement de la phase 3A du boulevard de Dunkerque,
- installation de l'œuvre d'art sur la place Arvieux

Saint-Charles :

- démolition de la passerelle autoroutière prévue en Juillet 2010,
- élaboration du programme de la consultation de maîtrise d'œuvre de l'opération cœur de Zac,
- conception de l'aménagement de l'avenue Camille Pelletan,

CIMED :

- aménagement des abords de la tour CMA/CGM (voie nouvelle) et rue Louis de Grâce,
- participation financière avec MPM pour la réalisation des travaux d'équipement du tunnel de l'axe littoral sens Nord Sud et le démarrage des travaux du parking J4.

Renouveau urbain :

- Poursuite des acquisitions foncières notamment sur les îlots ANRU,
- Engagement de l'opération d'aménagement Strasbourg/Roussel

Extension :

- Démarrage des études urbaines avec le maître d'œuvre lauréat du concours (mise à jour du plan guide, intégration d'études d'ouvrages primaires.)

Moyens généraux :

Augmentation du budget de développement économique avec le renouvellement 2010 des marchés de prospection sur le secteur multimédias et les zones géographiques Europe du Nord et Ile de France.



Développer les transports urbains et périurbains

Approbation de la modification n°1 des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône portant intégration de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (CPA) a exprimé son intention de rejoindre le Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.

Outil indispensable pour le développement de l'aire métropolitaine, le syndicat mixte exerce les compétences suivantes :

- coordination des services de transports collectifs organisés par ses différents membres
- mise en place d'un système d'information multimodal à l'intention des usagers
- recherche de la création d'une tarification coordonnée, de titres de transport unifiés et d'un système billettique commun à ses membres

A sa création en juin 2009, il comprenait sept Autorités Organisatrices de Transport des Bouches-du-Rhône dont le Département et la Communauté Urbaine.

Dans l'intérêt d'élargir le périmètre de réflexion et de coordination à l'ensemble des bassins de déplacement des Bouches-du-Rhône, il a été proposé d'adopter une modification des statuts pour permettre à la CPA d'adhérer au Syndicat Mixte.



Aménagement de l'espace communautaire

Approbation de la Convention d'Intervention Foncière (CIF), conclue avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour la mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable

L'agriculture, problématique mondiale, est bien évidemment une thématique fondamentale au travers de la législation et de la préfiguration de la future loi sur le Grenelle II. Aussi Marseille Provence Métropole, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, a réalisé diverses études sur l'activité agricole de son territoire avec en premier lieu la réalisation d'un diagnostic.

En conséquence, le Conseil de Communauté lors de sa session du 17 décembre 2007 a approuvé le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable afin de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace) et de résoudre les problèmes identifiés, dans une volonté de la pérennisation et du développement agricole.

Ces actions ont pour socle deux axes stratégiques :

- le premier axe est basé sur la présentation des activités et de son terroir,
- le second axe, orienté dans le domaine économique, est basé sur des actions « de soutien à la promotion et à la commercialisation ».

Une autre étude a été engagée dans le but de développer le sylvo-pastoralisme dans les massifs forestiers du territoire communautaire.

Cette étude est complétée par une phase opérationnelle, dont les modalités s'opèrent à l'aide d'une convention d'actions de Marseille Provence à travers différents partenariats, notamment avec la SAFER, et de la construction d'une Convention d'Intervention Foncière (CIF).

La Convention d'Intervention Foncière a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER peut apporter à la collectivité, à partir de sa connaissance du marché foncier, en complément de la transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), et plus particulièrement, d'études, de faisabilités et de mise en place d'une procédure d'intervention par exercice du droit de préemption de la SAFER. Enfin, elle permet de disposer pour Marseille Provence Métropole, d'un véritable observatoire foncier avec une analyse détaillée du marché foncier à partir des DIA et d'un accès à un portail cartographique.

Cette démarche s'inscrit naturellement dans les principes énoncés du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du ScOT en cours d'élaboration ; celui-ci valorisant les espaces agricoles comme supports de l'aménagement du territoire.

Il convient donc que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la Convention d'Intervention Foncière proposée afin d'établir un partenariat avec la SAFER concourant au premier axe d'actions sur le maintien de l'agriculture et la maîtrise de son foncier.